# Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



# Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids Du 23 septembre 2019

Dû à un problème technique d'enregistrement, les propos des différents intervenants n'ont pas pu être relevés.

# Table des matières

1.	Appel	3
2.	Approbation de l'ordre du jour	3
3.	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 24 juin 2019	3
4.	Communications du Bureau	3
5.	Communications de la Municipalité	3
6.	Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales	4
7.	Élection d'une Scrutatrice – d'un Scrutateur suppléant -e	. 4
8.	Préavis municipal N° 12/2019 : Arrêté d'imposition communal pour l'année 2020	4
dest	Préavis Municipal N°15/2019 : Demande de crédit complémentaire de CHF 120'000 TTC tiné aux travaux de désaffectation d'une partie du cimetière d'Arzier avec la création d'un ombarium et d'un Jardin du souvenir ainsi qu'à la réfection du cheminement piétonnier	8
	Préavis Municipal N°16/2019 : Relatif à l'adoption d'un nouveau règlement communal des ultures et des cimetières.	8
13.	Divers et propositions individuelles	10
12	Annonce et préavis futurs	10

# 1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil, la Municipalité et la presse ainsi que le public.

La Secrétaire procède à l'appel : 45 membres sont présents et 6 sont excusés.

#### 2. Approbation de l'ordre du jour

**Le Président** soumet l'approbation de l'ordre du jour au Conseil Communal qui l'approuve à l'unanimité.

# 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 24 juin 2019.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2019 est approuvé à la majorité

#### 4. Communications du Bureau

**Le Président** annonce la nomination de Mme Sylviane Jaquet pour la présidence de la commission de Recours en Matière d'Impôts.

#### 5. Communications de la Municipalité

**Mme la Syndique** informe l'agenda des diverses activités de la commune entre autres, le blackout de jeudi soir « **la nuit est belle** » le cinéma itinérant « **les Dames** » et la nuit du conte, toutes les informations se trouvent sur l'info Arzier-Le Muids du mois de septembre 2019.

**Mme Elvira Rölli (annexe 1) Les sources**: La Raisse produit plus que 12 litres/minute et que le Montant et les Cotteaux se maintiennent.

L'installation des émetteurs se poursuit à Le Muids, 1/3 installés à ce jour.

Elle constate, que des habitants se sont déplacés ce soir pour entendre ce qui serait dit sur la zone réservée. Cela n'est pas à l'ordre du jour car les séances de conciliation auront lieu qu'au début octobre. Ensuite les levées d'opposition qui seront soumises pour approbation au CC en même temps que le préavis sur la zone réservée. Elle souhaites présenter cela au plus tard à la séance de décembre.

Elle explique qu'elle a eu le grand plaisir d'accompagner deux enfants de la commune au stade Pierre de Coubertin à Lausanne pour la cérémonie « **opération un drapeau des JOJ2020 ».** Les 2020 enfants présents ont fait preuve de beaucoup de patience et discipline. La journée était splendide et la cérémonie très émouvante avec l'arrivée de la flamme olympique pour la première fois à Lausanne. Nous organiserons un temps avec nos écoliers pour hisser le drapeau olympique que nous avons reçu quelque part sur le site du CCS.

Concernant le suivi des chantiers ESP/EU/EC: Les chemins du Prés-du-Marguiller et Prés-de-la-Forge, les travaux communaux sont terminés. Il reste quelques remises en état et autres replantations qui seront effectuées cet automne, ainsi que le curage final des canalisations. Par ailleurs, certains privés vont encore réaliser leurs travaux de mise en conformité prochainement. Chemin des Granges, la pose du nouveau collecteur EU sera terminée probablement cette semaine. Quant à la conduite d'eau potable, sur les 420 mètres de conduite projetée, environ 280 mètres sont posés, soit les 2/3. La fin des travaux (remise en état du chemin) est prévue durant la première quinzaine de novembre environ.

Pour finir, l'alimentation en eau « Les Saugeons-La Cézille-Le Bochet »

Elle explique, la fin de la pose des 1260 mètres de conduites a eu lieu début septembre. Le premier tronçon de conduites entre le village du Muids et la nouvelle ferme Ruchat vient d'être mis en service. La chambre de réduction de pression des Saugeons a été mise en service le 19 septembre. La conduite de la partie inférieure, soit entre la nouvelle ferme Ruchat et la Colonie La Cézille, est par conséquent

en service depuis cette date également. Les travaux touchent donc à leur fin. Il reste là aussi quelques remises en état et dit que les propriétaires qui ont souhaités se raccorder au réseau dans le secteur vont le faire prochainement, selon leur propre planning.

- **M. Nicolas Ray** informe que la police cantonale vaudoise lance une nouvelle campagne de prévention, pour améliorer la sécurité aux abords des écoles. Sont visés cette fois, les « Parents taxis ». La rentrée scolaire c'est bien passé, les classes sont pleines et quelques classes supplémentaires en portakabin, 170 à 180 enfants, plus de 90 repas à midi. Pour le wifi public, il explique qu'ils ont demandé des offres et ces dernières sont trop onéreuses. À ce jour ils étudient de nouvelles solutions moins onéreuses.
- M. Christian Dugon pas de communication.
- M. Patrick Hübscher pas de communication.
- 6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales
- M. Christian Brügger pour l'APEC pas de communication.

Mme Jaqueline Burbidge pour l'AISGE, pas de communication.

M. Frédéric Guilloud pour le Conseil Intercommunal du Conseil Régional, pas de communication.

**Mme Fanny Weinmann** pour le RAT, pas de communication.

- **M. François Esselborn** pour la Commission du Feu de St-Cergue Arzier-Le Muids et du Conseil Intercommunal de l'Association SDIS Nyon-Dôle : Informe une séance pour demain soir mardi 24 2019, il sera débattu les préavis 13/2019 le Budget 2020 et 14/2019 remplacement du véhicule Zorba 122 du site de Nyon par un véhicules d'occasion (Tonne Pompe 3000) remis à neuf au prix de CHF 78'000.-moins une reprise proposée par la maison « Feumotec » pour l'ancien véhicule de CHF 6'500.-
- 7. Élection d'une Scrutatrice d'un Scrutateur suppléant -e M. Alessandro Gassmann se présente, il est élu par acclamation.
- 8. Préavis municipal N° 12/2019 : Arrêté d'imposition communal pour l'année 2020
- M. Jean-Marie Weyer lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose refuser le préavis municipal N°12/2019 tel que proposé par la Municipalité.
- M. Patrick Hübscher (Annexe 2) comprend que la Commission des Finances refuse, à l'unanimité, l'arrêté d'imposition communal à 64 cts pour l'année 2020.

La Commission demande, soit de baisser les impôts à 62.5 cts, soit le maintien à 64 cts pour autant qu'il y ait de bonnes raisons. Il regrette que ses explications apportées, lors de la séance en Commission des Finances du 3 septembre, à Madame Méliné Vincent et Messieurs Didier Hermann et Jean-Marie Weyer, n'aient pu répondre à toutes les attentes. La Commission des Finances est d'avis que le maintien de l'impôt est une augmentation indirecte. S'il fallait considérer ce point de vue, alors cela serait la première fois qu'une augmentation d'impôts ne serait pas sujette aux charges péréquatives.

Il rappelle que sur CHF 100 de recettes fiscales, CHF 58.75 sont captés par celles-ci (comptes 2018). Sous la forme nommée par la Commission des Finances « augmentation indirecte », alors il explique que sur CHF 100 de recettes fiscales, CHF 100 d'investissements seront employés. La seule augmentation d'impôt est celle du Canton dont le taux passe de 154.50 à 156, soit de +0.97%. Exemple pour une famille avec 1 enfant dont le revenu imposable est de CHF 100'000.--, l'augmentation annuelle serait de CHF 100.--.

Explique que la Commission des Finances refuse le préavis de l'arrêté d'imposition communal à 64 cts et attend des explications de la Municipalité pour comprendre la raison du maintien du taux d'impôt et de son refus de le baisser. Le préavis d'arrêté d'imposition à 64 cts, qui vous est soumis au vote, soit le statu quo par rapport à 2019, est motivé par des incertitudes en matière budgétaire, tant aux

niveaux des charges que des recettes. Les effets collatéraux sur les recettes dus au Plan Général d'Aménagement de la Commune et de la zone réservée, d'une part ; et l'application de la REI III cumulée à l'augmentation de la facture sociale et péréquative sur les charges, d'autre part, font que votre Municipalité manque de visibilité. Et d'ajouter, comme le signale le Secrétariat d'État à l'Économie (SECO), les prévisions économiques 2019 seront abaissées (PNB de 1.3% à 0.7%) et si celles-ci perdurent en 2020, le PNB sera de 0.9% contre 1.6% initialement estimé.

Cette toile de fond apporte un éclairage sur une conjoncture qui, dans le contexte actuel, invite à faire preuve de la plus grande prudence en matière budgétaire.

Voici d'autres raisons qui ont permis à la Municipalité de se prononcer sur le statu quo en matière d'impôt.

La Commission des Finances a demandé, à plusieurs reprises, une augmentation d'impôt « Raison » : Une marge d'autofinancement trop faible.

Une gestion prudentielle et pragmatique, déployée par votre Municipalité, accompagnée, il faut le reconnaître, par des facteurs porteurs, ont permis de ne pas l'augmenter.

Il précise que la Commission des finances cherche une baisse d'impôt. Est-ce que la marge d'autofinancement le justifierait ? Sur une moyenne de 4 ans (2016 – 2019), celle-ci s'inscrit à CHF 2'000'000, soit 11 % des revenus épurés. En finance publique, ce résultat est jugé de moyen. Il suffirait d'une mauvaise année pour enregistrer une marge d'autofinancement insuffisante et effacer une partie des excédents de revenus précédemment enregistrés, ce qui n'est pas à exclure par ces temps incertains.

Il rajoute que La Commission des Finances, en demandant une réduction d'impôt pour 2020, cela ferait baisser la marge d'autofinancement et ferait augmenter la dette, cela provoquerait à terme une augmentation d'impôt, sans oublier l'inévitable ponction pénalisante des charges péréquatives.

Il explique encore que la Municipalité applique une gestion réaliste tant au niveau opérationnel que pour la planification financière des exercices futurs. Elle privilégie le long terme sur le court terme. Elle favorise la régularité plus tôt que des décisions à effets de « yoyo ».

Pour toutes ces raisons, la Municipalité a fait le choix de la prudence ce qui explique la proposition du statu quo pour l'impôt communal.

Que dit la Convention sur la facture de l'AVASAD et des dispositions fiscales de Commune et Canton ? **Au niveau communal** et selon la convention, le Canton reprend à sa charge le montant de l'AVASAD. Cette bascule représente pour 2020 une diminution de charges pour notre Commune de CHF 244'076. -- (payée en 2019, base AVASAD CHF 92.-- x 2'653 hab. 2017.), soit exprimée en point par rapport à la Valeur du Point d'Impôt communal (VPIc) de 1.5621 (244'076/156'245 VPIc base 2017). **Le Canton** propose, pour obtenir la neutralité fiscale, que les Communes baissent l'équivalent de 1.50 points le taux d'impôt communal, soit un manque à gagner pour notre Commune de CHF 234'368. -- (156'245 VPIc x 1.50). Au niveau des finances communales, l'effet de la convention pour 2020 se présentera comme suit : Charges économisées : 1.5621 points. Manque à gagner pour neutralité fiscale : 1.50 points. Excèdent : 0.0621 points, soit CHF 9'703.-- en faveur de la Commune (244'076 – 234'373). **Au niveau Cantonal.** Selon le Canton, le taux d'imposition PP et PM s'établira à 156 en 2020 contre 154.5 précédemment, soit une augmentation de 0.97% pour le contribuable.

En résumé, selon la convention, l'effet pour notre Commune sera celui d'un excédent de CHF 9'703. - , si le taux d'impôt communal baisse à 62.5 cts. Et de citer les propos de nos Préfets « les communes sont libres de leur choix » et préconisent aussi la transparence vis-à-vis de leurs Conseiller communaux.

Il explique quel est l'enjeu pour la Commune si elle reste libre de son choix, à savoir le maintien du taux d'impôt à 64 cts ?

La Commune a un programme d'investissements importants (infrastructures inachevées- « eau, égouts, routes ») et veille au bon état de son patrimoine, notamment à la rénovation des toits des chalets d'alpage, que vous avez acceptée. Le toit de notre temple, témoin de notre temps et de notre village, ne fait pas exception mais aussi le CCS et la Maison de Commune.

Pour ce faire, il faut des moyens. En suivant la convention Communes et Canton, la marge d'autofinancement de la Commune variera, positivement, de CHF 9'703. -- En restant libre de son choix, la marge d'autofinancement de la Commune augmentera de CHF 244'706.--.

La deuxième solution, grâce à la reprise des charges de l'AVASAD par le Canton et au maintien du taux de l'impôt communal à 64 cts, permettra à votre Commune d'améliorer ses finances « emploi de la trésorerie en priorité avant la dette », d'avancer dans son programme d'investissement et de se préparer aux incertitudes de 2020.

Enfin, il rappelle que la Commission des Finances, à plusieurs occasions, avait émis des recommandations en matière d'augmentation d'impôt. La Municipalité a toujours estimé l'absence de bonnes raisons. La Commission des Finances reconnaît, aujourd'hui, qu'elle s'est trompée. Cette franchise est appréciée.

Cela dit, à l'unanimité, elle recommande, maintenant, une baisse d'impôt. Au vu du précédent et des inquiétudes conjoncturelles, il serait légitime d'être réservé. Partout, les finances sont incertaines et il ne serait pas responsable de diminuer la fiscalité dans ce contexte.

Une baisse d'impôt n'est pas en soi un sujet tabou, pour autant que la décision s'adosse sur des données fiables qui manquent cruellement à cette heure. Évitons d'agir dans la précipitation, prenons du recul et faisons preuve de bon sens. Si des conditions favorables se matérialisent l'année prochaine, alors la Municipalité sera la première à aborder le sujet.

Enfin et surtout, le but de la Municipalité est d'œuvrer pour le bien commun au-delà des intérêts personnels. L'augmentation de l'impôt cantonal de 0.97%, soit de CHF 100.-, comme dans l'exemple précédemment décris, ou différemment en fonction du revenu imposable, servirait à financer, par exemple, l'agrandissement de la nurserie / garderie par la trésorerie en maintenant le statu quo du taux d'impôt. En retour, la Commune mettrait à disposition des familles une nurserie dans leur village.

Voilà l'enjeu « en restant libre de son choix » la Municipalité vous soumet au vote. Mettre à disposition des biens communs pour nos générations futures tout en veillant à des finances appropriées.

M. Patrick Hübscher invite le conseil à soutenir la Municipalité pour une gestion pérenne du ménage communal, et à accepter le préavis no. 12 pour l'arrêté du taux d'imposition communal à 64 cts pour l'année 2020.

M. Vincent Grandjean

**Mme la Syndique** 

M. Pascal Voutat

M. Nicolas Ray

M. Pascal Voutat

M. Patrick Hübscher

**Mme Elvira Röll** 

M. Didier Hermann

Mme la Syndique

M. Nicolas Ray

M. Christian Brügger

M. Nicolas RayM. Pascal VoutatM. Patrick HübscherM. Mathieu Ruchat

M. Nicolas Vuille

**Mme la Syndique** 

M. Nicolas Vout

M. Nicolas Vout

M. Jean-Marie Weyer
M. Patrick Hübscher

M. Vincent Grandjean

M. Patrick HübscherM. Christian Brügger

M. Eric Jaquet

M. Mathieu Ruchat propose de passer au vote.
Il n'y a plus de commentaires, le Président passe au vote.
Le Préavis N° 12/2019 est refusé 23 non, 16 oui et 5 abstentions
9. Préavis municipal N° 14/2019 : Demande de crédit de CHF 200'000 TTC pour l'agrandissement de la nurserie/garderie d'Arzier.
<b>M. Didier Hermann</b> lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°14/2019 tel que proposé par la Municipalité.
<b>M. Nicolas Vout</b> lit les conclusions du rapport de la Commission ad 'hoc qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°14/2019 tel que proposé par la Municipalité.
Mme Gwendoline Nydegger explique qu'elle s'abstient de voter, étant donné que ce préavis concerne directement son emploi.
M. Patrick Weber
M. Nicolas Ray
Il n'y a plus de commentaires le Président passe au vote.
Le Préavis N° 14/2019 est accepté par 44 oui.
Page 7

- 10. Préavis Municipal N°15/2019 : Demande de crédit complémentaire de CHF 120'000.-- TTC destiné aux travaux de désaffectation d'une partie du cimetière d'Arzier avec la création d'un Colombarium et d'un Jardin du souvenir ainsi qu'à la réfection du cheminement piétonnier.
- M. Jean-Marie Weyer lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°15/2019 tel que proposé par la Municipalité.
- **M.** Denis Berger lit les conclusions du rapport de la Commission ad 'hoc qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°15/2019 tel que proposé par la Municipalité.

Il n'y a plus de remarques, Le Président passe au vote.

# Le Préavis N° 15/2019 est accepté par 44 oui.

- 11. Préavis Municipal N°16/2019 : Relatif à l'adoption d'un nouveau règlement communal des sépultures et des cimetières.
- **M.** Denis Berger lit les conclusions du rapport de la Commission ad 'hoc qui, à l'unanimité, conclut d'accepter le préavis municipal N°16/2019 tel qu'amandé.

Amendement : Premièrement, les dimensions des concessions figurant en bas de l'annexe 1 doivent être modifiées de manière à respecter les dimensions figurant à l'art. 12 du projet (180 cm x 80 cm pour les concessions à 1 place et 180 cm x 200 pour celles à 2 places). Deuxièmement sur la même annexe 1, l'apposition d'une plaque souvenir doit être « pour une durée indéterminée, mais au plus tard 30 ans dès le scellement définitif de la cuve du Jardin du Souvenir ».

Il n'y a plus de remarques, Le Président passe au vote.

#### Le Préavis N° 16/2019 est accepté avec amendement par 44 oui.

12. Débat d'intention : Concernant la situation de la rue du Village d'Arzier - Résultats de l'étude menée et vision d'avenir.

**Le Président** demande : Le Conseil est-il favorable à la réouverture à une circulation bidirectionnelle de cette rue.

Mme la Syndique explique

- M. Fréderic Guilloud
- M. Jean-Marie Weyer
- M. Nicolas Vout
- M. Pascal Voutat

**Mme Gwendoline Nydegger** 

M. Didier Hermann

**Mme Gwendoline Nydegger** 

- M. Didier Hermann
- M. Vincent Grandjean
- M. Eric Jaquet

**Mme la Syndique** 

**Mme Sylviane Jaquet** 

**Mme Jacqueline Burgidge Rainsley** 

M. Fréderic Boy

**Mme Gwendoline Nydegger** 

M. Olivier Badan

M. Pascal Voutat

M. Inal Uygur demande es-que l'on ouvre la route ou pas,.

M. Eric Jaquet

**Mme Jacqueline Burbidge Rainsley** 

M. Didier Hermann

M. Patrick Weber

**Mme Antonie Van Zandijcke Geldreich** 

M. Pascal Voutat

**M. Frédéric Boy** trouve que l'on ne se pose pas les bonnes questions, qu'est-ce que l'on veut desservir avec cette route ?

M. Vincent Grandjean explique que le matin croisé devient un sport.

M. Eric Jaquet

M. Bernard Nicolet

M. Denis Berger

M. Christian Brügger dit que la sécurité tue la sécurité.

1<sup>er</sup> vote: 24 pour l'ouverture, 16 pour la fermeture et 1 abstention.

**Le Président** demande : Le Conseil souhaite-il, en cas de réouverture, réaliser uniquement les travaux d'aménagement minimum pour une certification de la zone 30 km/h sans autre forme de réflexion. Où souhaite-il qu'une réflexion globale soit menée afin de repenser les aménagements urbains de cet axe.

**M. François Esselborn** dit pourquoi transformerions-nous pas la rue du village en « zone piétonne » et dans quelle mesure cela serait-il possible ?

Mme Gwendoline Nydegger dit pourquoi pas une zone de rencontre à 20.

M. Philippe Fouchault

M. Fréderic Boy

M. Nicolas Vuille dit qu'il faudrait apprendre aux enfants à comment se comporter.

# La proposition est acceptée par 28 oui, 1 non et 8 abstentions

**Mme la Syndique** 

**Mme Natacha Ruffet** 

M. Christian Brügger demande si l'on peut connaitre le prix.

M. Patrick Hübscher répond, le projet tourne autour de CHF 115'000, il y aurait un projet pour une zone.

# **Mme Sylviane Jaquet**

2èm vote: 17 oui, 16 non et 9 abstentions

Le Conseil souhaite-il qu'une réflexion globale soit menée afin de repenser les aménagements urbains

- M. Eric Jaquet
- M. Frédéric Boy

3èm vote: Oui 27, non 7 et 7 abstentions

- M. Denis Berger remercie pour le travail effectué.
- 13. Divers et propositions individuelles
- M. Patrick Weber (annexe 3)
- M. Eric Jaquet concernant le déneigement qu'en est-il?
- **M.** Patrick Hübscher explique que la conclusion est que les employés communaux non pas assez de temps de récupération,.
- M. Pascal Voutat
- M. Patrick Hübscher précise que les employés communaux auront toujours leurs activités,.

**Mme la Syndique** 

# 13. Annonce et préavis futurs

**Mme la Syndique** informe qu'il y aura trois préavis. Le préavis 13/2019 demande de crédit en relation avec le Bix, le deuxième une demande de crédit pour une peinture antirouille pour les chalets d'alpage et bien sûr l'arrêté d'imposition 2020.

Il n'y a plus de question ni de commentaire, le Président clôt la séance.

La séance est levée à 22h44

Le Président Jean-Pierre Vuille La Secrétaire Maryline Thalmann Giavina